

Ecole élémentaire CHAMPAGNE-St-NICOLAS
CONSEIL D'ECOLE
16 juin 2020

En raison de la crise sanitaire et du protocole de nettoyage des locaux, le conseil d'école se déroule en visioconférence.

Etat de présence :

Représentant de la mairie : Mme Mervaille

Représentants des parents d'élèves présents: Mme Giraud ; Mme Butterfield ; Mme Rosain

D.D.E.N. : M. Berret excusé

Enseignants présents: Mme Charron ; Mme Coulon; Mme De Min ; Mme Florence ; M.Gautheron ; Mme Grillet ; Mme Le Tual ; Mme Loisy ; Mme Mariotte ; Mme Robinet ; Mme Simonot

1) Organisation de l'école pendant la crise sanitaire

a) Période de confinement:

Tous les enseignants ont mis en place une continuité pédagogique à distance; chacun d'entre eux a organisé rapidement cette "école à la maison", les difficultés majeures rencontrées au début étant d'établir un lien à distance qui fonctionne avec chaque famille et d'organiser au mieux cette continuité. Aucun enseignant n'étant alors préparé à cette école à distance, ce fut donc au début beaucoup d'inquiétudes, de questionnements. Toute l'équipe enseignante remercie vivement les parents pour cette prise de relais à laquelle eux non plus n'étaient pas préparés et les félicite pour leur engagement et leur coopération. Certes, les résultats de cette continuité sont à moduler en fonction des enfants et des familles, mais pour une grande majorité cela a fonctionné et continue de fonctionner de manière plutôt satisfaisante.

Les parents présents au conseil d'école confient que ce fut aussi toute une organisation pas évidente à mettre en place au sein de la famille et que le rôle de "parent enseignant" n'était pas toujours un rôle facile à tenir; cela leur a permis aussi de découvrir comment leurs enfants apprenaient; ils remercient les enseignants d'avoir assuré cette continuité.

b) Réouverture de l'école:

La reprise de l'école à partir du 11 mai pour les enseignants et du 14 mai pour les élèves a été compliquée à mettre en oeuvre mais c'est finalement bien passée; la directrice remercie toute l'équipe enseignante pour leur confiance et leur engagement à ses côtés pour assurer cette reprise. Elle remercie également M. Leguay et M. Virot (service Education de la mairie) pour leur précieuse collaboration.

Suite à l'annonce gouvernementale le 28 avril de la réouverture progressive des écoles, le protocole sanitaire très strict qui conditionnait cette reprise n'a été publié que début mai. Afin de respecter ce protocole sanitaire, une collaboration étroite entre l'école, la mairie (besoins matériel et humain pour le nettoyage spécifique des locaux) et les services périscolaires s'avérait alors indispensable. Le maire de Beaune a demandé le 21 avril aux directeurs de Beaune comment ils envisageaient la réouverture, ils n'étaient alors pas en mesure de lui répondre puisqu'à cette date ils ne connaissaient pas les décisions gouvernementales et n'avaient aucune consigne académique si ce n'est celle d'attendre des informations. Cependant, dès l'annonce gouvernementale de la réouverture, chaque école a aussitôt travaillé sur son schéma d'organisation afin de pouvoir accueillir dans le strict respect du protocole sanitaire les enfants dont les parents le souhaitaient; cette nouvelle organisation de l'école a été étudiée en fonction de la configuration des locaux et des capacités d'accueil envisageables; ainsi chaque groupe d'élèves pouvait être accueilli 2 jours par semaine et 4 jours pour les enfants dits prioritaires (enfants de personnels soignants et/ou indispensables à la gestion de la crise). Cependant, devant les incertitudes concernant le nettoyage des locaux et le périscolaire, et soucieux de donner des informations sûres aux parents, les directeurs de Beaune ont demandé un report de date au maire. Samedi 9 mai en soirée, monsieur le maire a répondu que les niveaux GS-CP-CM2 exclusivement pourraient être accueillis sans mention de date. Les directeurs ont eu confirmation de la faisabilité du nettoyage quotidien des locaux la veille de la reprise du 14 mai; quant à l'organisation périscolaire, elle n'a été finalisée que le 14 au matin: ainsi jusqu'au 8 juin, les enfants devaient apporter leur repas dans une glacière et déjeunaient dans la salle polyvalente de l'école sous la surveillance des animateurs territoriaux.

Entre le 14 mai et le 2 juin, nous avons donc accueilli exclusivement les niveaux CP et CM2, ainsi que les élèves des regroupements ULIS, et aussi les enfants prioritaires au regard des critères académiques: entre

12 et 23 élèves ont été accueillis chaque jour durant cette période (environ 22%), par roulement, chaque enfant étant accueilli 2 jours par semaine et 4 jours pour les enfants prioritaires.

A partir du 2 juin, après avoir eu l'accord du maire, nous avons pu accueillir tous les niveaux de classe, toujours sur le même principe de roulement des groupes. Ainsi le nombre d'élèves accueillis n'a cessé d'augmenter puisque nous accueillons dorénavant une soixantaine d'enfants par jour (environ 63%). Nous restons limités par la capacité d'accueil dans chacune de nos salles de classe compte-tenu de la distanciation physique imposée (13 élèves par classe, 15 pour les CM2 de Mme Grillet qui ont été installés dans la salle polyvalente). Nous essayons de répondre au mieux aux demandes des parents qui augmentent chaque jour, et organisons des roulements quand cela est nécessaire. La distanciation physique nous contraint également à ne faire passer les enfants que 2 par 2 aux sanitaires pour les lavages de mains (avant chaque entrée en classe et après chaque sortie de la classe) et passages aux toilettes ce qui est chronophage.

Les enseignants travaillent à la fois en présentiel et en distanciel pour assurer la continuité pédagogique.

Les cinq AVS de l'école travaillent auprès des enfants dont elles assurent l'accompagnement et sont aussi présentes en appui aux enseignants quand les enfants suivis ne sont pas présents. Nous les en remercions car leur aide nous est précieuse.

Le RASED intervient également : Mme Choteau intervient en aide scolaire, et Mme Stéphan pour un soutien psychologique auprès des enfants et familles fragilisés par le confinement.

- c) Reprise au 22 juin: l'école redevient obligatoire; tous les élèves seront accueillis dans le respect du nouveau protocole allégé: distanciation physique en latéral d'un mètre dans la mesure du possible, pas de distanciation physique à l'extérieur, continuité du respect des gestes barrières, limitation du brassage des élèves. Les salles de classe seront réaménagés à cet effet.

Mme Rosain rapporte les inquiétudes de parents quant à cette reprise "obligatoire" avec un protocole allégé faisant suite à un lourd protocole. La directrice explique que ce nouveau protocole revient certes sur la distanciation physique mais que le respect des gestes barrières demeurent (avec notamment le lavage des mains avant de rentrer en classe, à chaque sortie de la classe, avant et après le passage aux toilettes); les récréations seront échelonnées et chaque classe aura une zone appropriée dans la cour de récréation; les enseignants garderont leur masque en présence des élèves. Les enseignants compréhensifs face aux inquiétudes des parents sont cependant confiants quant à cette reprise, le retour progressif des élèves s'étant bien passé; les élèves qui sont retournés à l'école se sont montrés exemplaires quant au respect des gestes barrières. Les enseignants témoignent également de leur contentement de retrouver tous leurs élèves pour ces quelques jours restants qui même s'ils peuvent paraître dérisoires seront toutefois bénéfiques pour le lien école recréé avant les vacances.

- d) Perspectives:

Les conditions d'apprentissage de cette année scolaire très "spéciale" devront bien entendu être prises en compte par tous les enseignants à la rentrée. Ce ne sera pas non plus complètement nouveau, puisque nous avons déjà l'habitude de tenir compte des acquis de chacun pour avancer dans les nouveaux apprentissages.

Le RASED sera aussi présent à nos côtés.

2) Préparation de la rentrée 2020

177 élèves inscrits à ce jour

32 CP ; 23 CE1 ; 29 CE2 ; 38 CM1 ; 31 CM2 et 24 élèves en ULIS inscrits dans les différents niveaux

CPa : Mme Mariotte 22 CP

CPb/CE1 : Mme Loisy 10 CP + 9 CE1 = 19 élèves

CE1/CE2 : Mme Robinet/Mme Duployer 14 CE1 + 6 CE2 = 20 élèves

CE2 : Mme Florence 23 CE2

CM1 : M. Gautheron 24 CM1

CM1/CM2 : Mme De Min / Mme Simonot 14 CM1 + 8 CM2 = 22 élèves

CM2 : Mme Grillet / Mme Dubuet 23 CM2

ULISa : Mme Vandroux en congé maternité remplacée par Mme Le Tual 12 élèves

ULISb : Mme Charron/ Mme Coulon 12 élèves

5 AESH: 2 AESHco en ULIS et 3 AESH pour des suivis individualisés et/ou mutualisés

Prévisions rentrée 2020:

- Orientations collège: 31 CM2 + 5 ULIS
- Radiations: 3
- Arrivées: 28 CP + 1 CE2 + 1 CM1 + 1 CM2
- Maintien: 2

A ce jour sont prévus 167 élèves (mais ces chiffres évoluent chaque jour):

CP : 28 CE1 : 29 CE2 : 22 CM1 : 30 CM2 : 39 ULIS: 19

L'organisation suivante a été retenue: (**nombre prévu par classe susceptible encore d'évoluer**)

- CPa : 20 élèves
- CPb/CE1: 8 CP + 8 CE1
- CE1: 21 élèves
- CE2: 22 élèves
- CM1: 24 élèves
- CM1/CM2: 6 CM1 + 16 CM2
- CM2: 23 élèves
- ULIS: 19 élèves pour les 2 regroupements ULIS

2 enseignantes ont été nouvellement nommées sur les postes ULIS: Mme Betty Pelletier et Mme Sophie Richard. Mme Grillet remercie mesdames Charron, Coulon et Le Tual qui ont eu en charge les regroupements ULIS cette année.

Elle remercie également les enseignants qui ont assuré les compléments de service: Mme Dubuet, Mme Duployer et Mme Simonot.

3) Organisation des élections de parents d'élèves pour la rentrée 2020:

A la rentrée 2019, la réglementation proposait aux directeurs d'école d'organiser le vote des élections de parents d'élèves exclusivement par correspondance. Ce changement possible a été tardivement communiqué par le ministère et fort peu utilisé pour les élections 2019-2020. Concernant les élections 2020-2021, la directrice rappelle les différents points de changement :

- allongement à 1 mois du délai de convocation maximal du conseil d'école pour sa première séance suite aux élections (au lieu de 15 jours)
- transfert au directeur d'école de la compétence d'organiser le tirage au sort de désignation des parents d'élèves volontaires dans le cas où aucun représentant des parents n'a été élu ou si leur nombre est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, compétence qui était détenue par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription du premier degré (IEN) ;
- introduction de la possibilité de **vote exclusivement par correspondance** sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école :« le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.» Important : le vote par correspondance exclusivement **est une possibilité et non une obligation** qui demande un avis du conseil d'école déjà élu.

Mme Grillet, directrice, souhaite que le vote ait lieu uniquement par correspondance et demande donc l'avis du conseil d'école : **avis favorable** de l'ensemble des membres présents du conseil d'école

4) Point sur les travaux et aménagements divers :

→ salle de classe ULISa : travaux d'étanchéité de la toiture et mise en place des dalles du plafond

Réponse mairie: prévu pour cet été

→peinture des jeux de cour et lignes de rangs : réponse mairie: prévu pour cet été

→démolition du préfabriqué : travaux faits et terminés fin avril

→projet de la construction d'une salle multiactivités : suite à la crise sanitaire et période de confinement, les travaux qui devaient débuter début juillet seront retardés; pas de date annoncée pour le moment; le projet est cependant maintenu.

Mme Grillet remercie Mme Mervaille ainsi que les parents pour leur participation au conseil d'école et engage les parents à poursuivre leur engagement au sein du conseil d'école (ou du collège) l'année prochaine.

La directrice : Joëlle Grillet